



C2520-Direction du cycle de l'eau-Eau- pôle suivi des communes et syndicats

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2022.054

Séance du 7 juillet 2022

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest - La Défense pour l'extension du réseau de collecte chemin de Halage à BOUGIVAL.

Date de la convocation : 30 juin 2022

Date d'affichage : 8 juillet 2022

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Richard DELEPIERRE, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04, du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

L'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense (EPT POLD) a décidé de mettre en place un système d'assainissement collectif dans le secteur closeaux-Bellerive à Rueil-Malmaison, jusqu'à présent assaini par des dispositifs d'assainissement non collectif.

En situation de proximité géographique, le chemin de Halage, limitrophe de Rueil à Bougival, comporte 7 immeubles en situation d'assainissement non collectif non conforme, rejetant leurs effluents en Seine.

Il apparaît opportun, pour des raisons technico-économiques, de réaliser en même temps les travaux de création du réseau d'assainissement côté Bougival (communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - CAVGP) et côté Rueil (l'EPT POLD).

Ces travaux d'assainissement relevant simultanément de la compétence des deux maîtres d'ouvrage, ces derniers désignent à travers une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, celui d'entre eux

qui assurera la conduite de l'opération dans sa totalité, en l'occurrence, l'EPT POLD.

En conséquence, cette décision est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense (EPT POLD) pour l'opération de desserte par l'assainissement collectif du chemin de halage à Bougival ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.